



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

Ecole Supérieure d'Art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84 000 AVIGNON
Tel : 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 084-200027258-20200313-2020_045-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 mars 2020

DELIBERATION N° 5 Finances-Budget 2020

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020

Le cadre budgétaire

Le budget 2020 intègre les grandes actions de mise en œuvre du projet d'établissement **L'ESAA, une école, monde(s)**.

Des partenariats irrigueront l'année 2020 d'actions pédagogiques et de recherche et de propositions artistiques et culturelles.

Un partenariat sera notamment mis en place avec l'association internationale de la Couleur en 2020 dans le cadre du 16ème congrès de l'AIC organisé par le Centre français de la couleur et soutenu par l'UNESCO. Pour l'ESAA, différentes actions rythmeront l'année 2020 autour de cette thématique.

Patrick Callet, président du Centre Français de la couleur viendra au mois de mars accompagné des personnalités (à préciser encore) de la recherche et de la culture pour offrir aux étudiants de l'ESAA une série de conférences sur la couleur.

Le congrès sera accueilli pendant une semaine (octobre 2020) dans le Palais des Papes à Avignon.

Madame Salma Ghezal sera enseignante coordinatrice de ce projet au sein de l'Ecole (site Baigne-pieds). Cette manifestation trouvera son apogée le 9 octobre en réunissant artistes et scientifiques du monde de la Couleur pour clôturer les tables rondes du Colloque avec la participation des étudiants. En amont, l'école coordonnera avec le centre français de la couleur la pré-journée des conférences le 6 octobre.

De nombreux partenariats historiques sont aussi renouvelés en 2020 confortant l'école dans ses missions. Ces partenariats permettent aux étudiants d'acquérir des savoirs faire durant le cursus et de favoriser des rencontres entre professionnels de la culture et de l'art.

L'école a d'ores et déjà renforcé les liens avec l'ensemble des musées avignonnais, publics et privés avec des actions et projets concrets : Workshops, visites, analyse de collections, expositions... Dans ce sens, 2020 sera l'année de consolidation de ces partenariats.

Pour 2020, il est aussi prévu de travailler avec le Festival d'Avignon tout au long de l'année. Le projet institutionnel présenté lors du Conseil d'administration du 6 septembre 2019 doit aujourd'hui se déployer autour d'actions concrètes pour l'Ecole supérieure d'Art et pour l'ensemble de ses partenaires (commune, DRAC, Département, etc.).

Pour ce faire, un travail de réflexion a été mené en interne sur la question de la recherche et de l'Art du vivant.

Ce travail a été notamment rendu possible grâce à l'expertise de Monsieur Olivier Dubois :

			80	Education artistique et culturel (Ateliers libres)
		168		
	250			
+ 49%				
			103	Enseignement supérieur
	140	110		
+27%				
% d'évolution entre les deux derniers cycles	Objets pour le cycle scolaire 2020-2021	Cycle scolaire 2019-2020	Cycle scolaire 2018 2019	

Le budget est construit autour d'un développement du public au sein de l'école :

L'activité en chiffres

En termes d'objectifs d'accueil, l'ESAA mène actuellement une grande campagne d'information sur son activité d'enseignement supérieur et sur son offre d'éducation artistique et culturelle.

- La formation d'un Comité de réflexion pour la recherche permettra de modéliser le premier et le deuxième cycle, en rapport avec les orientations et les ambitions du projet d'établissement.
- Janvier-décembre : développement de partenariats institutionnels culturels et financiers (universités, LABEX, fondations, entreprises).
- Mars à juillet : travail sur la création d'un prix de la recherche à l'ESAA pour chacune des mentions correspondant au meilleur travail de mémoire et projet, en partenariat avec des entreprises
- Fin d'année 2020 : lancement d'une revue de l'école annuelle. En plus de la publication de contributions à des colloques et des collaborations d'artistes et chercheurs renommés, cette revue aura pour ambition la diffusion des travaux de recherche en création et en conservation-restauration.

La définition d'un projet de recherche engageant la communauté de l'ESAA, mais aussi son rapport avec d'autres collectifs, nécessitent la mise en place d'espaces de dialogues, de questionnements et légitimations appropriés, ainsi que l'élaboration d'un programme qui traduit les enjeux de la recherche en échéances et étapes.

La recherche : ses programmes, ses lignes

L'école souhaite se tourner vers l'Asie et envisage de contractualiser avec l'Académie des Beaux-Arts de Guangzhou en Chine. A cette occasion, l'école a reçu la délégation de l'Académie chinoise le 29 novembre 2019 pour définir un projet en commun.

- une convention est active avec la seule école de conservation d'Afrique de l'Ouest (au Bénin) ;

- 7 conventions nouvelles sont en cours avec l'Amérique Latine dont une convention déjà active avec l'École de Conservation et Restauration d'Occident (ECRO) au Mexique. Cette convention a par exemple permis à Mme Heloise Samie, étudiante de master en conservation-restauration de l'ESAA de se spécialiser dans la conservation et restauration des documents graphiques (papier) avec un séjour d'échanges académiques ;

Enfin, pour développer son activité, l'ESAA envisage en 2020 de développer les partenariats internationaux :

De janvier 2020 à juin 2020 : manifestations et création d'un événement à Avignon autour de la création « L'après-midi d'un faune ». Cet événement pourrait avoir lieu en juin 2019 et serait bien sûr travaillé en lien avec l'ensemble des partenaires de l'ESAA (Service culture de la Commune d'Avignon, Festival d'Avignon, DRAC, etc. La Direction relance aujourd'hui l'artiste pour s'assurer de son engagement vis-à-vis de l'école.

Le développement des ateliers libres ne pourra être rendu effectif si des locaux mis à disposition de l'école pour cette activité.

Le budget de l'Ecole d'Art

82% du budget de fonctionnement concerne les charges de personnel. Elles tiennent compte de la masse salariale de janvier 2020 et intègrent bien-sûr les évolutions réglementaires des taux de charges (CNRACL, etc.). Elles intègrent le financement des deux postes d'enseignants qui seront prochainement recrutés (sciences humaines et arts numériques).

Les charges de fonctionnement hors personnel sont maintenues dans un contexte de contrainte budgétaire réelle. Certaines dépenses (honoraires notamment) connaissent une hausse en lien avec le développement des ateliers libres et des actions d'éducation artistique et culturelle.

Le budget d'investissement reste stable compte tenu de ressources actuelles faibles.

Le projet de budget primitif 2020 s'élève à 1.826 206€ en fonctionnement, soit une hausse de 92 074€ par rapport au budget primitif 2019 (+ 5.31%/2019).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – Les recettes :

Les recettes sont évaluées à 1.826 206€, ce qui représente une hausse de 92 074€ par rapport au Budget Primitif 2019 (+ 5.31%/ 2019) et tiennent compte du résultat 2019 (recettes constatées en 2019).

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles se répartissent comme suit :

compte	nature	CA 2019 recettes ESAA sans journée complémentai re	BP 2020 recettes ESAA	observations
6419	Remboursements divers	0,00 €	2 000,00 €	
7067	redevances et droits des services périscolaires	54 450,00 €	67 367,00 €	
7062	redevances des services à caractère culturel	18 254,00 €	19 000,00 €	
70688	autres prestations de service	500,00 €	1 000,00 €	
70878	part d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	

Les dépenses du budget sont évaluées à **1 826 206 €**, dont 1 799 839€ de dépenses réelles (le reste étant constitué de dépenses d'ordre qui constituent la capacité d'autofinancement).

2 – Les dépenses :

L'ESAA a aussi sollicité le CROUS pour le reversement de la CVEC (contribution de la vie étudiante et de campus) au titre de l'année 2020 (compte 74).

L'ESAA s'est par ailleurs engagée dans la recherche de subventions auprès du Ministère de la Culture (pour l'Education artistique et culturelle, pour le fonctionnement de la bibliothèque et bientôt au titre de la recherche). Des demandes de subventions ont été déposées pour l'année 2020.

Il est donc envisagé une hausse des recettes par rapport au budget prévisionnel 2019, notamment des recettes liées aux droits d'inscription pour la scolarité et pour les ateliers libres (augmentation des comptes 70).

		1 810 126,00 €	1 826 206,00 €	
77	autres produits exceptionnels	500,00 €	146,00 €	
75	autres produits de gestion courante	1,00 €	1,00 €	
74718	autres (recherches de subventions, CVEC, etc)	10 000,00 €	10 000,00 €	dont CVEC
74741	subvention Ville AVIGNON	1 498 912,00 €	1 498 912,00 €	
7478	autres organismes	1 000,00 €	1 000,00 €	
7477	budget communautaire et fonds structurels	6 480,00 €	6 480,00 €	
7472	subvention DRAC	217 800,00 €	217 800,00 €	subvention de fonctionnement + recherche + subvention aide étudiants étrangers
7388	autres taxes diverses	2 229,00 €	2 500,00 €	

La présentation par chapitres s'établit ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 284 000€

Ce poste, constitué par les charges de fonctionnement des services est estimé à 284 000€ pour 2020 (identiques à 2019). Le réalisé 2019 est supérieur au budgété. Il conviendra d'affecter des crédits au BS pour couvrir la totalité des charges à caractère général de 2020.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

-comptes 6226 : BP 2020 estimé à 63 000€ (45 000€ au BP 19). Ces honoraires permettent de financer les prestations de service des ateliers d'enseignement supérieur et des ateliers libres. Il permet aussi de financer les prestations extérieures lors des workshops de l'ESAA. Ce compte intègre par ailleurs les dépenses d'avocat en lien avec les 3 contentieux actuels au sein de l'ESAA.

-compte 611 et comptes 62 (gardiennage et entretien) : vous trouverez en pièce jointe la liste des contrats de service de l'ESAA pour 2020.

-compte 6161 : assurances (BP 2020 estimé à 19 000€ identiques au BP 19) avec deux contrats (Gras Savoy pour les œuvres et Allianz pour les autres couvertures de risque. Une étude sera faite en 2020 sur les dépenses d'assurance.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 1 502 189€ pour 2020

Ce chapitre est en augmentation de 115 707€ par rapport à l'exercice précédent (8.35% / BP 2019).

La masse salariale a été calculée sur la base du réel de janvier 2020 (27 personnels présents) et intègre toutes les évolutions règlementaires de charges patronales.

Ont été budgétés les salaires des deux postes d'enseignement qui seront recrutés en 2020 (Sciences humaines et Arts numériques) à temps complet.

Ces charges intègrent une mesure nouvelle pour 2020 pour le personnel de l'ESAA : une cotisation au CNOS pour l'année 2020 à hauteur de 207€ annuels pour les 27 salariés actuels.

Ces charges intègrent aussi le salaire de Madame Malbos, gestionnaire administratif placé en situation d'invalidité depuis décembre 2019 et les ARE (allocations de retour à l'emploi) de Madame Truphème, ex-salariée de l'ESAA.

La capacité d'autofinancement, qui s'élève à 26 367€, est ainsi ventilée :

- Dotations aux amortissements des immobilisations 26 367€



- ADOPTE le projet de budget primitif 2020 et inscrit en conséquence les montants mentionnés aux différents articles détaillés dans le document ci-joint.

- AUTORISE l'Administrateur est autorisé à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement au sein du budget de l'ESAA.

Vote	
Nombre de participants	10
Pour	10
Abstention	0
Contre	0

DECIDE :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré en date 6 mars 2020 ;
budgétaire 2020 et débat sur le budget prévisionnel 2020 ;
Vu la délibération du 13 décembre 2019 relative portant sur le rapport d'orientation
Vu les statuts du 18 février 2013 de l'EPCC ;
décembre 2016 ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 modifiée par arrêté interministériel du 21
Vu le Code général des collectivités territoriales,
développement de l'école et l'arrivée d'un nouvel enseignant.

Les crédits permettront de financer les travaux d'aménagement des salles de cours en
priorité (installation de cuves, aménagement des salles, travaux de mise aux normes à
Champfleury) et l'acquisition de matériel informatique et vidéo en lien avec le projet de

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 23 367€

logiciels.
Il s'agit de permettre le renouvellement des licences et l'investissement dans de nouveaux

Chapitre 20 : immobilisations corporelles : 3 000€

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 26 367€.

2 – les dépenses :

L'inscription 2020 correspond à ce que nous devons réellement amortir.

Chapitre 040 – Dotations aux amortissements : 26 367€

Les recettes réelles inscrites au budget atteignent 26 367€ et se répartissent de la
façon suivante :

1 – les recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :